



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250220-DL9_2025-DE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2025 à 19h00** - Date de convocation : **14 février 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), CARRIER (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS),

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER AIRE DE CAMPING-CAR – ENGAGEMENT BUREAU
D'ÉTUDES -DL 9/2025**

En complément des études techniques relatives à l'aire de camping-car, il est nécessaire de prévoir un accompagnement par un bureau d'études spécialisé pour l'aménagement paysager général de l'aire de camping-car et de la future aire de loisirs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour confier cette mission à un bureau d'études travaillant avec le BET en charges des études techniques. Le budget à prévoir pour cette mission est de 8 000 € TTC.

Vote :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

